

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RÉSERVATION

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte dont le montant est calculé en fonction du type de location :

- Pour la réservation d'un **emplacement camping** : 80 € d'acompte + frais de réservation + les frais d'assurance annulation et interruption (facultative).

- Pour la réservation d'un **hébergement** : 30 % du tarif de la location + frais de réservation + assurance annulation et interruption (facultative).

La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Note : les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

RESERVATION DE GROUPES

Toute réservation de plus de 3 hébergements ou emplacements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe.

Nos hébergements s'adressent exclusivement à la clientèle individuelle. Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement nous contacter par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique Nous Contacter. Nous nous réservons le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Aucun rassemblement sous tente, barnum ou autres installations ne sera admis sur le camping.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Accompagné du contrat signé : par chèque bancaire ou CCP, mandat postal, chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut), virement ou par carte bancaire pour les réservations en ligne.

Virement bancaire : noter les références de votre réservation afin de pouvoir attribuer le règlement à votre séjour. La réception

n'acceptera pas de chèques supérieurs à 50 €, à moins de 30 jours avant votre arrivée. À savoir : les chèques vacances ne pourront pas être acceptés pour le paiement de la taxe de séjour lors du règlement du solde.

La réception n'acceptera pas de chèques supérieurs à 50 €, à moins de 30 jours avant votre arrivée.

A savoir : les chèques vacances ne pourront pas être acceptés pour le paiement de la taxe de séjour lors du règlement du solde.

SOLDE DES SÉJOURS

Le règlement du solde s'effectue comme suit :
• pour les locations et emplacements : intégralité du solde à payer 30 jours avant votre arrivée.*

*Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation.

Attention : vous ne recevrez aucun rappel de règlement. À réception de votre règlement du solde, nous vous ferons parvenir le bon de séjour. En l'absence du règlement de ce solde dans les délais précités, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.

TARIFS

Ils comprennent :

- la location de l'emplacement ou de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué, un bébé comptant pour une personne),

- la fourniture en gaz et électricité pour les hébergements, • l'accès à l'espace aquatique (réservé exclusivement à la clientèle du camping), aux aires de jeux, aux sanitaires communs, certaines activités...

Ils ne comprennent pas :

- les frais de réservation,
- l'assurance annulation et interruption,
- la TAXE DE SÉJOUR (cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception),

- les suppléments tels que : les animaux, certaines activités, la location de linge, le nettoyage de la location en fin de séjour, les locations diverses (vélos...),

- les forfaits wifi,

- les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution de la location en BON ÉTAT (200 € restitués lors du départ après inventaire, sous réserve de matériel manquant ou détérioré).

CAUTIONS

A - POUR LES LOCATIONS

Une caution de 200 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état et en parfait état de propreté.

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Nous vous remettons à l'arrivée une fiche de contrôle à renseigner et à retourner à la réception sous 24 h. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...). 72 h avant votre départ, il vous sera demandé de prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un membre du personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et la caution vous sera restituée (en juillet/août).

B - POUR LES EMPLACEMENTS

Une caution de 10 €/ bracelet piscine dans le cas d'un bracelet non permanent.

DIVERS (Barbecue, espace aquatique, animaux, terrains de jeux, prise de vue...)

- Seuls les barbecues à gaz sont autorisés.
- Les espaces aquatiques sont réservés à notre clientèle. L'accès est interdit aux visiteurs. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.
- Les animaux sont acceptés moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués/pucés et vaccinés. Leur carnet de santé vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits. Ils ne doivent ni être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les animaux ne sont pas admis dans les locatifs.

Un animal par emplacement est autorisé.

- Les ballons type foot cuir sont strictement interdits dans l'enceinte du camping.

- Nous pouvons être amenés à vous photographier ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires de notre camping. Si vous ne le souhaitez pas, il vous faudra nous le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.

- Le camping ne peut être tenu pour responsable des gênes occasionnées par les animaux ou insectes sauvages.

- Toute fausse déclaration sur le nombre d'occupants (1 bébé comptant pour une personne) pourra entraîner l'expulsion sans remboursement ni indemnité

- Aucune structure de toile (barnum, paravent, tente...) n'est acceptée sur les emplacements locatifs

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Piscine : les shorts de bain sont formellement interdits, le port du maillot de bain est obligatoire. Il est formellement interdit de boire ou de fumer dans l'enceinte de la piscine, sous peine d'expulsion du camping.

- Silence : la circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 23 h et 7 h du matin (les portes d'accès sont fermées entre ces horaires). L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. À partir de 23 h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

- Véhicule électrique : **Il est interdit de recharger son véhicule électrique sur une parcelle.** Le cas échéant, les dégradations éventuelles sur le réseau seront à votre charge.

Des bornes de recharge sont à disposition (renseignement tarifs, à la réception)

ARRIVÉE/DEPART

Pour les locations en mobil-homes :

- Les arrivées se font à partir de 16h (sauf option weekend + en basse saison).
- Les départs se font jusqu'à 10h (sauf option weekend + en basse saison)

Pour les emplacements :

- Les arrivées se font à partir de 13h (en haute saison), 14h (en basse saison).
- Les départs se font jusqu'à 12h.

ARRIVÉE RETARDÉE - DÉPART ANTICIPÉ

Le gestionnaire du camping doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu. Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservés est dû en intégralité au camping.

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION (facultative)

Aucun remboursement des sommes versées ne sera possible, si vous ne souscrivez pas au forfait Assurance annulation et interruption. Nous vous recommandons de souscrire à l'assurance annulation et interruption NEAT CAMPING

Notre partenaire Neat Camping s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.

Assurance annulation facultative Flex by Neat Camping :

La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable,

- Le tarif s'élève à 5% du montant du séjour (sans les frais de réservation et taxe de séjour).
- Les conditions générales d'annulation complètes sont consultables et téléchargeables sur notre site Internet (en bas de la page d'accueil)
- Aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'est pas souscrite.
- En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales d'annulation, aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la

réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : « CM2C - Le Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice - 14 rue St Jean 75017 PARIS